*Délibération 2017-03-25-06*
Reçu en préfecture le 04/04/2017
Affiché le
ID : 063-256300146-20170325-2017032506-DE

# DÉLIBÉRATION
# MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU PUY-DE-DOME

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ÉLECTRICITÉ et de GAZ du Puy-de-Dôme a été créé par arrêté préfectoral du 14 mars 1947, modifié les 17 juin 1947, 21 juin 1949, 10 mars 1953, 21 avril 2005, 21 décembre 2005, 21 décembre 2007, 18 décembre 2008, 22 mars 2010, 20 janvier 2011, 9 mai 2011, 16 novembre 2012, 11 décembre 2012 et 27 septembre 2013.

L'évolution de la législation et de la réglementation, et plus particulièrement la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part, et le renforcement de la coopération intercommunale, notamment dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 30 mars 2016 d'autre part, modifient sensiblement les membres du SIEG du Puy-de-Dôme et les compétences qu'il est susceptible d'exercer pour ses adhérents

La modification des statuts proposée ci-dessous s'avère indispensable afin d'assurer au Syndicat la sécurité juridique de ses interventions pour les collectivités adhérentes et au profit des usagers des services publics locaux.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide :

- D'intégrer la Communauté Urbaine de Clermont-Ferrand et la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité.
- D'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre de la compétence optionnelle et notamment l'éclairage public
- D'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L5211-5.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :
Nombre de membres en exercice .....257
Nombre de délégués présents .....130
Nombre de pouvoirs ..... 09
Pour : 134 Contre : 2 Abstention : 3

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 31/03/2017
Et de la publication le 31/03/2017

Fait à Cournon d'Auvergne, le 25 mars 2017
Pour copie conforme
Le Président du SIEG

Bernard VEISSIERE

SIEG 63 • Tél : 04 73 34 19 13 • Fax : 04 73 34 24 10